



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET DE
LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE LA
RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION

MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Communiqué de presse

Paris, le 19 février 2020

Signature de la convention de création de l'Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle (INSEAC)

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Franck Riester, ministre de la Culture, ont signé la convention portant création d'un Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle (INSEAC) au sein du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam). La création de l'INSEAC marque une étape majeure pour répondre à l'ambition portée par le Président de la République : permettre à 100% des élèves de bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité tout au long de leur scolarité.

Installé au cœur d'un territoire fortement engagé sur la politique d'Éducation Artistique et Culturelle, l'INSEAC est le fruit d'un ambitieux partenariat des trois ministères avec le Conseil régional de Bretagne, le Conseil départemental des Côtes d'Armor, Guingamp-Paimpol Agglomération et la ville de Guingamp.

Ce nouvel institut d'enseignement supérieur et de recherche, intégré au Cnam, aura pour objectif de structurer au niveau national la formation et la recherche dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle. A travers la production et la diffusion de ressources, l'INSEAC aura pour objectif de fédérer les acteurs autour de pratiques et d'objectifs partagés, contribuant ainsi à créer un environnement favorable au développement et à l'évaluation de cette politique sur l'ensemble du territoire.

L'INSEAC aura pour principale mission de concevoir et de dispenser une offre de formation initiale et continue certifiante, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur sous la tutelle du ministère de la Culture et les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE). Ces formations s'adresseront aux étudiants et professionnels amenés à développer ou à participer à des projets d'éducation artistique et culturelle : étudiants, enseignants, artistes, médiateurs culturels, animateurs socio-éducatifs, élus locaux...

La signature de cette convention de partenariat ouvre une phase de préfiguration de dix-huit mois pour l'Institut, qui accueillera sa première promotion à la rentrée 2021.

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC

Contact

Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr
www.education.gouv.fr/presse
<https://twitter.com/EducationFrance>

Contact

Ministère de l'Enseignement supérieur, de
la Recherche
et de l'Innovation
01 55 55 99 12 / 01 55 55 86 90
presse-mesri@recherche.gouv.fr
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
<https://twitter.com/sup-recherche.gouv.fr>